

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

#### **3530, rue Jean-Talon Ouest**

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 16 janvier 2017, à 19 heures, au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, statuera sur une demande de dérogation mineure relative aux aires de chargement pour le 3530, rue Jean-Talon Ouest.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser :

- l'aménagement de deux unités de chargement (une grande et une petite) malgré les articles 537 et 538 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui exigent trois unités de chargement (une grande et deux petites);
- que les espaces pour effectuer les manœuvres pour accéder aux unités de chargement se fassent sur la rue malgré les articles 530 et 552 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui exigent que ces espaces soient prévus sur le terrain.

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

FAIT à Montréal, ce 21 décembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate